

Collectif 21

100 ans d'associatif en Belgique... Et demain ?

Du Collectif21 à l'Observatoire de la Liberté Associative

Un siècle après la loi de 1921 consacrant le droit d'association en Belgique, le Code des Sociétés et des Associations (CSA) a fait disparaître, entre 2019 et 2022, l'une des dernières frontières formelles entre « l'entreprise » et « l'association ». Cette évolution a fait naître le **Collectif21**, regroupant des associations militantes et engagées dans les questions sociales, culturelles, de santé... titillées par les questions démocratiques et participatives que ces transformations suscitaient.

Dans un contexte de « crises » qui perdurent (économique, sociale, climatique, politique, culturelle...), le **Collectif21** a interrogé l'histoire et les perspectives des associations en Belgique sous différents angles : psychanalytique et philosophique, administratif et financier, historique, de gouvernance, économique, politique... soulignant la fonction d'innovation sociale, de créativité et de contre-pouvoir ou de résistance.

Ce cheminement a débouché en 2022 sur l'écriture d'un livre « [Cent an d'associatif en Belgique... et demain ?](#) », à la réalisation par Michel Steyaert (CVB) d'un documentaire « [2121, Hypothèses, Associations](#) », à l'organisation de la [Fête des associations](#) le 27/09/2021 sur le campus du CERIA en collaboration avec la COCOF, à la rédaction d'un [plaidoyer](#), à la mise sur pied de webinaires, à la tenue d'une journée de débat avec l'ensemble des partis démocratiques francophones dans le cadre des élections de 2024 « [L'associatif : l'avenir essentiel !](#) »...

Constatant qu'aujourd'hui plus encore qu'hier, le fait associatif, dans ses dimensions démocratiques, émancipatoires, d'expression, d'action et de transformation, est fragilisé voire attaqué de manière brutale, il nous a semblé utile et nécessaire de poursuivre les démarches initiées pour que les questions politiques qu'elles formulent demeurent vivantes en constituant un **O**bservatoire de la **L**iberté **A**ssociative et des Initiatives Citoyennes.

Observatoire de la Liberté Associative Encourager l'action collective !

Constitué en association sans but lucratif, l'**OLA** examine le cadre et les conditions de développement et d'évolution de l'action associative en Belgique francophone, considérant les contributions des associations et leur autonomie comme des composantes fondamentales d'une démocratie au plein sens du terme, dynamique et en amélioration permanente.

Les travaux de l'**OLA** doivent soutenir l'autonomie d'action des associations pour leur permettre de répondre à des besoins collectifs/sociétaux, empêcher les limitations et entraves au travail associatif, soutenir la contribution critique des associations à l'évolution des politiques publiques à partir de leur expertise.

Pour ce faire, l'**OLA** se donne pour objet les missions suivantes :

1. Assurer une fonction de veille relativement aux évolutions législatives, sociétales, politiques, économiques..., repérer tant les entraves que les soutiens à l'action associative, documenter les apports et les impacts sociaux et politiques de l'action associative ainsi que la diversité et la pluralité de celle-ci ;
2. Émettre des avis et des recommandations afin d'aider à la décision politique, que ce soit de sa propre initiative ou à la demande de différents pouvoirs publics ;
3. Produire des analyses, des études, des rapports ;
4. Sensibiliser les associations, les publics de l'action associative et la population en général sur le fait associatif et ses évolutions.

Ces missions concernent tous les niveaux de pouvoir ayant des effets sur l'action associative en Belgique francophone.

Structure

Association sans but lucratif regroupant des associations issues de champs d'activité variés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et contribuant à l'intérêt général. L'**OLA** encourage la constitution d'une structure « sœur » pour la partie néerlandophone du Royaume.

Outre les organes de gouvernance habituels au sein d'une asbl, l'**OLA** s'adjoint les expertises de personnes qualifiées émanant du monde académique, juridique et associatif et collabore avec des structures partenaires compatibles avec son objet (Fondation Roi Baudouin, Collectif des Associations Citoyennes en France...).

Un Comité Scientifique garantit la conduite des travaux.

Échéances

- **21/03/2026 de 12h30 à 15h** → campagne d'adhésion pour les membres fondateurs de l'OLA (dans les locaux de la COJ, rue Émile Féron 153 à 1060 Saint-Gilles).
- **21/09/2026** → création de l'**OLA** au titre de personne morale au départ des associations réunies par dépôt des statuts au Moniteur belge

Contacts

ola@collectif21.be

- Alain Willaert (CBCS) : 0479 39 53 96
- Alexandre Ansay (CBAI)
- Farah Ismaïli (FESEFA) : 0486 93 92 72
- Geneviève Nicaise (COJ) : 0475/90 13 88
- Geoffroy Carly (CEMÉA) : 0475/64 18 95
- Jean-Marie Delmotte (Carrefour des Cultures) : 0476 43 36 04
- Mathieu Bietlot (Maison du Livre de Saint-Gilles) : 0472 67 01 54
- Patrick Navatte (Miroir Vagabond)
- Pierre Smet (à titre personnel)